



Envoyé en préfecture le 02/05/2025

Reçu en préfecture le 02/05/2025

Publié le 02/05/2025

ID : 059-215903832-20250428-DC_2025_054-AU

République française

SLOW

Département du Nord

Ville de Marly

Service : Marchés Publics

J.N.V / NAB

DC2025-054

DÉCISION DU MAIRE

Marché 2023-02

Objet : CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE QUARTIER LA BRIQUETTE A MARLY**LOT 8 / CHAUFFAGE – VENTILATION - PLOMBERIE***Le Maire de la Ville de Marly,**Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L2194-1, R2194-2, R2194-8**Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,**Considérant les modifications de faible montant devenues nécessaires pour la réalisation de l'ouvrage,*

DÉCIDE

La prise en compte des modifications de faible importance du marché induites comme suit :

Modification	Incidence financière oui/non	- Montant HT €	+ Montant HT €
CCF complémentaires zone cuisine après avis SOCOTEC	Oui		+ 8 793.57 €
Total			+ 8 793.57 € HT
Total général (incidence financière de l'avenant n° 5)			+ 8 793.57 € HT
Incidence financière des avenants n° 1, 3 et 4			+ 8 500.44 € HT
Total général (incidence financière des avenants n° 1, 3, 4 et 5)			+ 17 294.01 € HT
Pourcentage			+ 1.62 %

Le montant du marché est porté à 1 084 157.07 euros HT soit 1 300 988.48 TTC.

Les dépenses seront imputées au compte budgétaire suivant : article 2313

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 28 avril 2025

Le Maire,

Jean-Noël VERFAILLIE



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le .02.05.2025
et de la publication le .02.05.2025